



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tél. : 01 60 07 78 22
Fax. : 01 60 07 75 44
mairie@pomponne.org

Conseil Municipal du 25 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, dûment convoqué le dix-neuf juin 2026, s'est réuni dans la salle 1 dite salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire

Membres en exercice : 27
Date convocation : 19/06/2026
Présents : 22
Votants : 26

ETAIENT PRESENTS :

Arnaud BRUNET, Catherine BARBERO, Fabrice BUSSY, Fanny BILLY, Alexandre SCHERR, Charlotte LE MAITOUR, Olivier LUCAS, Isabelle JODIN, Laurence AUDIBERT, Christophe LAMBERT, Christophe LASSERRE, Sandrine MARTINS, Cédric LE CHEVALIER, Betty FOULON, Henri AUBERT, Mattéo DA SILVA MATOS, Dominique FRANÇOISE, Hervé GUISE, Nathalie PERREIRA-FORDELONE, Erick DERIVRY.

ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Gaëlle TREMPONT a donné pouvoir à	Catherine BARBERO
Isabelle JODIN a donné pouvoir à	Sandrine MARTINS
Valentine FAURE-PIEKARZ a donné pouvoir à	Thomas FADIN
Christophe PRUDHOMME a donné pouvoir à	Dominique FRANCOISE

ETAIENT ABSENTS :

Lonni MARTINS

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Monsieur Alexandre SCHERR a été désigné pour remplir cette fonction qu'elle a accepté.

Délibération n°2026-050 - Budget Supplémentaire (BS) - Exercice 2026 - Budget Principal

VU le Code Général des Collectivités territoriales notamment son article L2121-29,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 des Communes et de leurs établissements publics,

VU la délibération n° 2026-031 du 29 avril 2026 portant adoption du budget principal 2026 de la commune,

VU la délibération du 25 juin 2026 n°2026-048 approuvant le compte financier unique (CFU) 2025 et procédant à l'affectation des résultats 2025 sur l'exercice 2026,

VU l'avis de la commission finances qui s'est tenue le 18 juin 2026,

CONSIDERANT que le Budget Supplémentaire de l'exercice 2026 a pour objet principal la reprise des résultats constatés au CFU 2025,

ENTENDU, l'exposé de Madame Catherine BARBERO, 1^{ère} adjointe au maire en charge de l'administration générale et du Personnel, des finances, de la vie économique, de la démocratie participative et des relations institutionnelles.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Adopté après le vote :

Par 20 voix pour

Par 6 voix contre

Par 0 voix abstention

ADOpte le Budget Supplémentaire de l'exercice 2026 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 972 912.02 €	3 972 912.02 €
Investissement	2 068 530.11 €	705 163.18 €
Total budget primitif	6 041 442.13 €	4 678 075.20 €
Fonctionnement	636 170.46 €	636 170.46 €
Investissement	974 347.29 €	2 337 714.22 €
Total budget supplémentaire	1 610 517.75 €	2 973 884.68 €
Total Budget primitif + Budget supplémentaire	7 651 959.88 €	7 651 959.88 €

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 25 juin 2026

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



Arnaud BRUNET

Le Tribunal administratif de Melun peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de deux mois